

PLAN-LAVABO 39 1/8" et 47" (suite)

Déposez le plan-lavabo à son emplacement. Ajustez les niveleurs jusqu'à ce qu'ils appuient sur le comptoir, enlevez tout excédent de silicone avec un linge propre.

PLAN-LAVABO - de 23 3/8" et 31 1/4"

Appliquez un cordon de silicone sur le dos et les côtés du meuble-lavabo. Déposez le lavabo dessus en le bougeant de gauche à droite pour créer une succion et centrez-le.

FINITION Nettoyez toute poussière puis appliquez un cordon de silicone à la jonction du comptoir et du mur.

COUNTERTOP of 39 1/8" and 47" (cont')

Place the sink in its location. Adjust the levelers until they support the countertop, remove any excess silicone with a clean cloth.

COUNTERTOP of 23 3/8" and 31 1/4"

Apply a bead of silicone on the back and the sides of the vanity to fix the countertop. Place the sink and center it onto the vanity.

FINITION

Clean all dust and apply a bead of silicone at the junction of the countertop and the wall.

GARANTIE LIMITÉE VANICO-MARONYX

TERMES DE LA GARANTIE

Les pièces défectueuses ou tout vice de matériel ou de fabrication seront réparés ou remplacés (au choix du fabricant) par un produit de valeur similaire, sans frais, à l'exception de l'installation, et ce, pour le premier acquéreur. Cette garantie prend effet à compter de la date de livraison du produit par VANICO-MARONYX chez son détaillant. Les frais de démontage des produits devront être assumés par l'acquéreur. L'usure normale de pièces telles que les ampoules électriques n'est pas couverte par la garantie.

Mélamine	5 ans
(garantie contre le décollement du chant de PVC)	
Thermoplastique	5 ans
(garantie contre le décollement du matériau)	
Matériaux avec laque.....	3 ans
(garantie contre le craquement ou la mauvaise adhérence de la laque)	
Finition à l'huile.....	3 ans
(garantie contre la mauvaise adhérence)	
Miroir	1 an
(garantie contre l'oxydation)	
Charnières et coulisses de tiroirs.....	5 ans
(garantie de fonctionnement)	
Composantes électriques.....	1 an
(garantie de fonctionnement, excluant les ampoules)	
UNIMAR+	5 ans
(garantie contre les fissures dues aux chocs thermiques et contre le gauchissement de plus de 1/16" par pied linéaire)	
Verre.....	1 an
(garantie contre la mauvaise adhérence de la peinture)	
Lavabos sous comptoir	3 ans
(garantie contre une mauvaise adhérence entre le lavabo et le comptoir)	

Le remplacement d'une pièce garantie s'effectue ainsi : la pièce de remplacement sera expédiée sans frais chez le détaillant ou à l'adresse de l'acquéreur, à ses frais. Dans tous les cas, la désinstallation et l'installation ne sont pas incluses. Dans la plupart des régions, votre détaillant pourra vous recommander un installateur accrédité.

CONDITIONS DE VALIDITÉ DE LA GARANTIE

1. Cette garantie ne s'applique qu'au premier acquéreur pour une utilisation résidentielle et seulement dans le pays où l'achat a été effectué.
2. Cette garantie est la seule qui soit reconnue par le fabricant.
3. Une preuve d'achat est requise pour toute réclamation sous garantie.
4. L'humidité excessive de la salle de bains peut affecter le fini du mobilier. L'installation d'un ventilateur est obligatoire pour valider la garantie.
5. Cette garantie ne s'applique pas si des dommages au miroir sont causés par l'absence d'un joint de silicone sur le bas et les côtés du miroir.

CLAUSES D'ANNULATION GÉNÉRALE

Aucune garantie ne sera applicable pour tout dommage provoqué par l'une des causes suivantes :

1. Dommages durant l'installation.
2. Accident, altération, usage abusif ou mauvais usage du produit.
3. Circulation d'air inadéquate.
4. Procédures d'entretien déficientes.
5. Utilisation à des fins commerciales ou industrielles.
6. Dommages causés par le feu, l'eau ou la chaleur excessive.
7. Utilisation dans le lavabo d'une eau chaude dépassant 60oC (140°F) ou des écarts trop brusques de température (eau très chaude à très froide).
8. Surintensité électrique.
9. Entreposage dans des conditions inadéquates de température ou de circulation d'air.
10. Une catastrophe naturelle ou tout autre cas de force majeure ou cas fortuit, désastre ou événement imprévu ou incontrôlable.

VANICO-MARONYX LIMITED WARRANTY

WARRANTY TERMS

Defective parts or defects in material or workmanship will be replaced or repaired according to the manufacturer's choice with a product of similar value, free of charge, excluding installation, for the original purchaser. This warranty takes effect from the date of delivery of the VANICO-MARONYX product to its dealer. Desinstallation costs shall be paid by the purchaser. Normal use of parts such as bulbs is not covered by the warranty.

Melamine.....	5 years
(warranty against adhesion failure of the PVC edge)	
Thermofail.....	5 years
(warranty against adhesion failure of the material)	
Lacquer materials.....	3 years
(warranty against cracking or adhesion failure of the lacquer)	
Oil finish.....	3 years
(warranty against poor adhesion)	
Mirror.....	1 year
(warranty against oxidation)	
Hinges and drawer slides.....	5 years
(warranty on proper operation)	
Electrical components.....	1 year
(warranty of operation, excluding bulbs)	
UNIMAR+.....	5 years
(warranty against cracks due to thermal shocks and against warping of more than 1/16" per linear foot)	
Glass.....	1 year
(warranty against adhesion failure of the back-tinted colored layer)	
Undermount sink.....	3 years
(warranty against separation of the sink from the countertop)	

The replacement of a part under warranty is as follow: The replacement part will be shipped at no cost to the retailer or to the customer's home at his expense. In any cases, installation costs are not covered. In most areas, your retailer will be able to direct you to a certified installer.

VALIDITY OF THIS WARRANTY

1. This warranty applies only to the original purchaser for residential use, in the country of the store where the purchase was concluded.
2. This warranty is the only one recognized by the manufacturer.
3. A proof of purchase is required for a claim under warranty.
4. Excessive humidity in the bathroom can affect the finish of the furniture. The installation of a fan is mandatory for the warranty to be valid.
5. This warranty does not apply if mirror damages are caused by the lack of a seal of silicone on the bottom and the sides of the mirror general warranty cancellation clauses.

GENERAL WARRANTY CANCELLATION CLAUSES

No warranty will be applicable to any damage resulting from:

1. Damage during installation.
2. Accidents, alterations, abusive or wrongful uses of the product.
3. Inadequate air circulation.
4. Faulty care and cleaning procedure.
5. Commercial or industrial uses.
6. Damage caused by fire, water, excessive heat.
7. Damage to the washbasin caused by the use of tap water exceeding 60oC (140°F) or radical changes in temperature (from very hot to very cold).
8. Electrical overload.
9. Improper storage conditions before installation: abnormal temperature or inadequate air circulation.
10. Natural disasters or any other fortuitous event, disaster or unexpected or uncontrollable event.